



Cécile PÉNOT

Médiatrice familiale Diplômée d'État
Thérapeute Conjugale et Familiale



Vous reçoit sur rendez-vous

02 96 14 07 90 - 06 63 89 89 59
penot@cecilepenot.com

www.cecilepenot.com

18 bd de Trestrignel 22700 Perros-Guirec
EIRL Cécile PÉNOT (SIRET : 89221533600017)



Cécile PÉNOT

Médiatrice Familiale Diplômée d'État
Thérapeute Conjugale et Familiale

Je veux la quitter,
elle ne comprend pas et refuse de discuter...

**On se bat pour
la succession.**
Il faut que ça s'arrête !

**Ma fille est
adolescente,
on est en conflit
permanent**

**Il a refait
sa vie,
je ne le supporte
pas, les enfants
non plus**

**Famille recomposée,
ça n'est pas si simple !**

On va se séparer.
Comment faire pour les enfants ?
la maison ? le chien ? les amis ? ...

**On
s'aime,**
mais on
n'arrive plus
à se parler,
je veux que ça
change...

**Mon fils m'empêche de
voir mes petits-enfants
et j'en souffre...**

Le Juge a tranché
mais certains détails ne sont pas réglés

**Mon frère veut
placer ma mère,
je ne suis pas d'accord**

**On est séparé et
c'est la
guerre !**
Ce n'est pas bon
pour les enfants !

Pour ces situations et pour tous les autres
conflits familiaux ou conjugaux,
mon accompagnement peut vous aider.

Vous vivez une relation conflictuelle avec un proche et cela impacte votre vie, vos pensées, vos décisions... ?

Une médiation familiale ou une thérapie sont utiles à tout moment, dès lors que la situation ne vous convient plus et que vous souhaitez que ça change.

Comment ça se passe ?

L'**entretien préalable** permet d'explorer vos attentes et d'interroger la pertinence de mon accompagnement. Cet échange peut se faire seul ou accompagné des personnes avec qui vous vous sentez en conflit.

Ensuite, l'accompagnement se met en place à votre initiative. Vous êtes **libre** de l'arrêter à tout moment.

Le nombre de séances varie en fonction de vos attentes. En médiation familiale, une moyenne de 4 à 6 séances est souvent nécessaire pour aboutir à une rédaction d'**accords mutuellement acceptables** et homologables par le juge aux affaires familiales.

Nos échanges sont **confidentiels**.



Combien ça coûte ?

L'entretien préalable dure 1h et coûte 40€.

En médiation familiale, la séance dure en moyenne 1h30 et coûte 40€/h par personne (chacun paye pour lui-même).

En thérapie individuelle, la séance dure entre 1h et 2h et coûte 60€/h.

En thérapie conjugale et familiale, la séance dure en moyenne 1h30 et coûte 60€/h.



Qui suis-je ?

Titulaire du diplôme d'état d'assistante sociale et d'une maîtrise en sciences de l'éducation, j'ai exercé pendant 17 ans mon métier initial auprès des familles. Je suis **médiatrice familiale diplômée d'état** depuis 2015. En 2020, j'ai obtenu la certification de **praticienne en thérapie brève systémique familiale et conjugale**.

Adhérente à l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale), je respecte le code de déontologie des médiateurs familiaux, ce qui vous garantit un accompagnement professionnel de qualité, **bienveillant, indépendant, impartial et neutre**.



La médiation familiale est une alternative à la voie judiciaire (juge, avocat,...)